



Le papa de ma fille a eu un refus de visa

Par **tamaca**, le **28/04/2009** à **21:11**

Bonjour, Je viens vers vous car après 5 mois de démarche pour faire rentrer le Papa de Margot en France je n'aboutis à rien

De nationalité sénégalaise en situation régulière au moment de son départ pour le Sénégal (départ le 15 novembre 2008)

à cette date il était en récipiscé de première demande de carte de séjour visite ANAEM faite le 14 octobre 2008 timbres fiscaux (275 €) payé pour obtention de sa carte de séjour (justificatif possible) Le 28 novembre 2008 il demande à l'ambassade de France à Dakar un visa retour en tant que père d'enfant français et là le couperet tombe refus papa d'une petite Margot née le 25 juin 2008 à Reims (elle a son certificat de nationalité française fait au TGI de Reims) elle aura 10 mois ce mois-ci . Il avait fait une reconnaissance anticipée de cette petite fille en janvier 2008 . nous avons fait un recours à Nantes toujours pas de retour , un référé suspension qui a été rejeté des recours gracieux qui ne pas aboutit ... Aujourd'hui si je ne bouge pas le papa de ma fille ne rentrera jamais d'autant plus qu'ici en France son employeur l'attend (contrat en CDI comme agent de sécurité sur Reims) . J'espère que ce message ne restera pas sans retour car la politique d'immigration se durcit et ma fille et son père ont des droits celui de vivre ensemble .

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **22:26**

Bonjour

Avez-vous saisi la commission des recours contre les refus de délivrance de visa à Nantes?

si oui vous devez saisir le conseil d'état pour abus de pouvoir et demander l'annulation de la

décision de refus de visa. Vous pourrez demander des dommages intérêts ainsi que le remboursement des frais. Attention quand je dis "vous" je parle du père.

Renseignez vous auprès du bureau de l'aide juridictionnelle auprès du conseil d'état

N° standard 01 40 20 80 00

Restant à votre disposition.

Par **tamaca**, le **02/05/2009** à **15:12**

Bonjour merci pour votre reponse tout ca est deja en cours nantes et conseil d'etat aussi

Par **citoyenalpha**, le **02/05/2009** à **16:51**

Alors il vous faut attendre la décision du conseil d'état.

Il était fort peu prudent de quitter le territoire alors qu'au retour le visa serait expiré et qu'une carte temporaire n'est été délivré.

Enfin il faut malheureusement attendre la décision de justice. Où en est l'instruction de sa demande de carte temporaire?

Restant à votre disposition

Par **tamaca**, le **02/05/2009** à **18:13**

tout est arrete ici en france depuis le 5 janvier 2009 je suis en train de preparer les papiers pour le mariage c'est tres long je commence a perdre courage j'ai l'impression qu'il rentrera jamais mais ce qui me surprends c'est que depuis son depart il envoie des western union et personne n'en tient compte